

BIENVENUE

PHASE 2 DU CIT – FORMATION SUR LA POLICE

WebEx

- Mettez-vous en mode «silence»

Questions

- Pour poser des questions, allez sur **Slido.com #2683**

PHASE 2 DE LA CIT

Présentation de la police pour le marché canadien
et des changements à la police d'assurance à l'exportation

Slido.com
#2683

OBJECTIFS DU MODULE

À la fin de ce module, vous saurez :

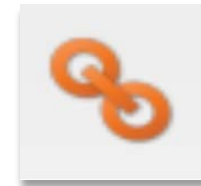
- décrire les principaux **changements à l'Assurance crédit de portefeuille** qui accompagnent le lancement du nouveau produit pour le marché canadien;
- décrire les **principales différences entre les polices d'assurance crédit de portefeuille** à l'exportation et pour le marché canadien;
- décrire les **changements importants** à la police d'assurance à l'exportation qui accompagnent le lancement de la police pour le marché canadien.

DEUX POLICES DISTINCTES, ET NON PLUS CONJOINTES



- Tarifées et souscrites ensemble.
- Établies séparément.
- Gérées de façon indépendante avec des modalités et des valeurs différentes.

Les deux polices sont liées.





PAS DE POLICE POUR LE MARCHÉ CANADIEN UNIQUEMENT

- **PROCESSUS D'OFFRE**
 - Lorsqu'un client reçoit nos offres, il ne peut pas uniquement accepter l'offre pour la couverture pour le marché canadien.
 - Une nouvelle offre est requise s'il souhaite uniquement souscrire la couverture pour l'exportation.
- **PROCESSUS D'ANNULATION**
 - Si la police pour l'exportation est annulée, la police pour le marché canadien doit être annulée à la date du prochain renouvellement.



POURQUOI DEUX POLICES DISTINCTES?

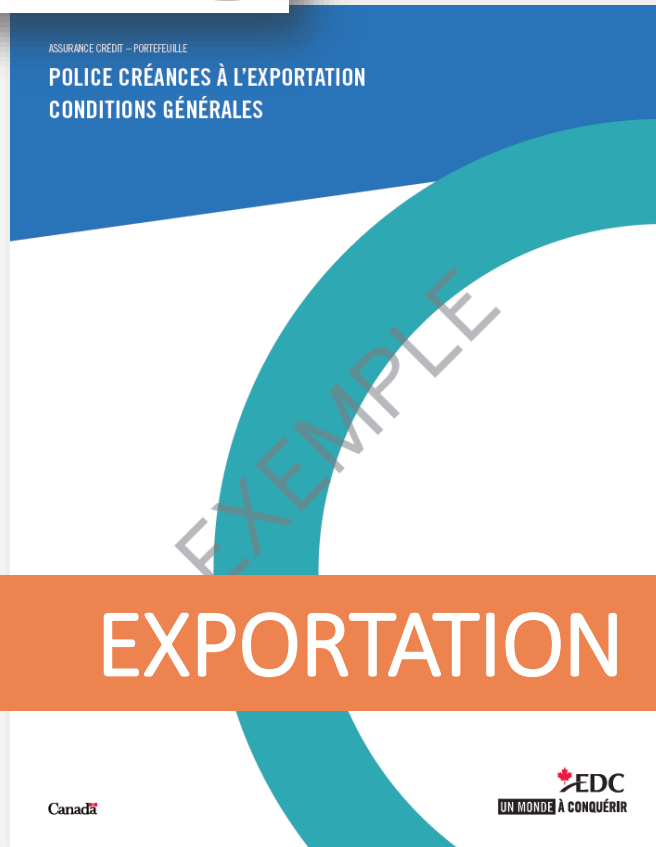
PERMET d'afficher deux images de marque distinctes

Possibilité d'une couverture auprès de
MULTIPLES COMPAGNIES D'ASSURANCES
sur le marché canadien.

LES AVANTAGES

- Il est plus facile de modifier l'une des deux couvertures sans apporter de changement à l'autre.

DES DOCUMENTS D'ASSURANCE DISTINCTS



EXPORTATION



MARCHÉ
CANADIEN

Un format,
mais
DEUX IMAGES
DE MARQUE





EFFETS SUR L'EXPÉRIENCE CLIENT

Même si les modalités des deux polices – à l'exportation et pour le marché CANADIEN – peuvent différer afin de mieux répondre aux besoins de chaque portefeuille, il est **PRÉFÉRABLE QUE CERTAINES MODALITÉS CONCORDENT** pour uniformiser et simplifier l'expérience des clients.

Exemples :

- Date limite pour présenter une demande d'indemnisation
- Méthode de paiement de la prime et des frais d'approbation de crédit

#2683

slido



COUP D'OEIL SUR LA POLICE D'ASSURANCE POUR LE MARCHÉ CANADIEN

Principales différences entre les deux polices
(à l'exportation et pour le marché canadien)



DE MULTIPLES COMPAGNIES D'ASSURANCE

L'**ACCORD DE PARTENARIAT POUR LE MARCHÉ CANADIEN** nomme...

Un **CONSORTIUM**
de partenaires comme
**assureurs sur le marché
canadien**

EDC comme
administrateur –
souscription, indemnisation,
crédit

- Toutes les polices d'assurance crédit de portefeuille pour le marché canadien sont liées à un consortium.
- Celui-ci peut être amené à changer de temps en temps.
- Les clients ne peuvent pas choisir un assureur particulier au sein du consortium, dont les membres, ainsi que leur quote-part, sont indiqués dans le Certificat de couverture.

COUVERTURE

Couvre les ventes
aux acheteurs
canadiens
uniquement.



ASSURÉS ADDITIONNELS

Uniquement
des entités
canadiennes.





ÉVÉNEMENTS ASSURÉS

- La police pour le marché canadien ne couvrira pas les pertes causées par les événements suivants :
 - refus de prendre livraison des biens;
 - conversion et transfert de devises;
 - restrictions à l'importation et à l'exportation;
 - guerre et troubles apparentés;
 - annulation d'une licence.



MODALITÉS DE PAIEMENT

**La police pour le
marché canadien
exclura les
modalités de
paiement
suivantes :**

- Remise documentaire (paiement contre documents ou documents sur paiement d'une traite à vue)
- Paiement par lettre de crédit irrévocable (LCI)

An aerial photograph of a vast mountain range, likely the Canadian Rockies, seen from the perspective of someone inside an airplane. The wing of the plane is visible in the upper left corner. The mountains are rugged and covered in patches of snow and glaciers, with deep blue shadows in the valleys. The sky is a clear, pale blue.

PÉRIODE DE PRÉEXPÉDITION DE 90 JOURS



Coface est située en Europe.

Les sanctions imposées par l'Union européenne pourraient avoir une incidence sur la couverture sur le marché canadien et les indemnités versées.

SANCTIONS





ORDRE DE PAIEMENT / CONVENTION TRIPARTITE

Instrument
séparé requis.





EFFET SUR LE MODÈLE D'OFFRE DE PRODUITS

- **AUCUN CHANGEMENT** au Modèle d'offre de produits.
- Toutefois, le **NIVEAU DE SERVICE** est basé sur le **TOTAL COMBINÉ** des ventes annuelles assurées prévues de la police **À L'EXPORTATION ET POUR LE MARCHÉ CANADIEN**.

EXEMPLE

Ventes assurées prévues

Ventes à l'étranger = 3 M\$

Ventes sur le marché canadien = 800 000 \$

Niveau de service

Service géré 1



#2683

slido



CHANGEMENTS À LA POLICE À L'EXPORTATION

Principaux changements à la police à l'exportation
qui accompagnent le lancement de la police pour le marché canadien



NOUVELLES EXCLUSIONS

Nouvelles exclusions pour les pertes causées par :

- une guerre nucléaire ou une contamination radioactive;
- une guerre entre les cinq grandes puissances : États-Unis, Russie, Chine, Royaume-Uni, France.

Pourquoi ces changements?

Ils concordent avec une exclusion présente dans le traité de réassurance d'EDC.

Il s'agit d'exclusions courantes dans les polices d'assurance crédit.





PÉRIODE D'ATTENTE

- Le **délai constitutif de sinistre** a été remplacé par une **période d'attente**.
- L'événement assuré n'est pas réputé s'être produit avant la fin de cette période.
- Ne s'applique pas aux cas de faillite ou de refus de prendre livraison.

Pourquoi ces changements?

Ils répondent aux exigences du Code civil du Québec.
Ils concordent avec les pratiques courantes
du secteur privé.





DATE DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION

- La date la plus tardive pour présenter une demande d'indemnisation est passée de 365 jours à 150 jours à compter de la date de la perte, à laquelle s'ajoute désormais la nouvelle période d'attente.
- Pour une perte causée par un défaut de paiement, le titulaire de police dispose de 270 jours pour présenter une demande d'indemnisation à compter de la date d'échéance du paiement, soit 120 jours de période d'attente plus 150 jours.



CONVERSION DE DEVISES

- Nous avons ajouté un système de **CONVERSION PLUS PRÉCIS** :
→ REUTERS

Pourquoi ces changements?

Ils répondent à une exigence imposée par les règlements provinciaux sur l'assurance, auxquels COFACE doit se conformer.



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Différences entre la police à l'exportation et la police pour le marché canadien
 - Changements apportés aux polices d'assurance à l'exportation
 - Versions des polices à l'exportation avec toutes les modifications surlignées
-
- Différences entre les anciennes polices comptes client et les nouvelles polices d'assurance crédit de portefeuille

#2683

slido

QUESTIONS?

Courriel courtiers@edc.ca

